

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2013

L'an deux mil treize, le 21 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 mai dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

L'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

Messieurs Christophe DOSSET, Didier VANDEVIVERE

Excusés : Madame Cathy WILLAEY, Daniel WARNIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Messieurs Christophe DOSSET et Didier VANDEVIVERE dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donnent en vertu du C.G.C.T., respectivement pouvoir à Messieurs Alain CHAUSSOY et Bernard DENNE, pour voter en leur nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 26 mars 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II. Budget Assainissement : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration et du vote du budget primitif 2013 du service annexe « assainissement » l'assemblée délibérante a prévu en section de fonctionnement au chapitre 022 « dépenses imprévues » une somme de 1 684,00 euros.

Monsieur le Maire explique que les crédits prévus pour dépenses imprévues ne peuvent être supérieurs à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, soit 1 275,00 euros.

Afin de régulariser le budget primitif 2013 du service annexe « assainissement », Monsieur le Maire propose de prélever la somme de 409 euros du chapitre 022 « dépenses imprévues » pour l'imputer à l'article 6188 « autres charges externes »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente décision modificative n°1 au budget primitif 2013 du service annexe « assainissement »

III. Travaux de réhabilitation de la lagune

Suite aux dernières réunions de travaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de vidange des deux petits bassins d'infiltration ont totalement été réalisés dans le cadre du marché SADE.

La SADE entreprend actuellement le pompage et le nettoyage des puits d'infiltration de ces deux bassins, ainsi que le curage des drains et l'acidification des puits.

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue de la vidange de ces deux bassins, il a été constaté la présence de 30 à 40 centimètres de boues en fond de bassin sur les sables à curer, non prévisibles lors de l'appel d'offres. En effet, la bathymétrie réalisée en 2009 avait relevé moins de 5 centimètres de boues. Lors de la deuxième bathymétrie en 2012, les hauteurs de boues dans la troisième lagune n'avaient pas évolué et les hauteurs de boues dans les bassins d'infiltration n'avaient donc pas fait l'objet de mesure supplémentaire.

Monsieur le Maire précise qu'après entretien avec Madame Claire BODELLE, chargée de mission au sein de la SATEGE (chambre d'agriculture) et afin de ne pas retarder le chantier, il a été convenu de curer ces boues par temps sec et de les stocker sur une parcelle

de champ contigüe à la lagune (parcelle de Monsieur DELOFFRE, agriculteur à BEUGNÂTRE).

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous avec ce dernier et de son accord pour une mise à disposition de la superficie nécessaire, soit 3 000 m² environ, contre une indemnisation de 220 euros TTC la tonne pour une récolte estimée à 9 tonnes (estimation « culture céréalière »).

Des échantillons de boues seront réalisés par le SATEGE à l'issue des opérations afin de définir la destination finale.

IV. Budget Général : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les mandats, concernant les frais d'études ou de maîtrise d'œuvre, passés à l'article 2031 sont amortissables (travaux non effectués) ou à réintégrer au compte 21 dès lors que les travaux sont réalisés.

Monsieur le Maire précise que lors de l'élaboration du budget primitif 2013 des frais d'études ayant donné lieu à réalisation de travaux non pas été intégrées dans le patrimoine communal, notamment des frais d'étude relatifs à l'aménagement :

- du cabinet médical pour un montant de 1 028,61 euros,
- du columbarium pour un montant de 13 292,34 euros.

En conséquence, Monsieur le Maire propose par décision modificative d'inscrire la somme :

Pour les honoraires du cabinet médical :

○ investissement (opérations patrimoniales-chapitre 041) :

Dépenses, article 21318 : 1 029,00 euros

Recettes, article 2031 : 1 029,00 euros

Pour les honoraires du columbarium :

○ investissement (opérations patrimoniales-chapitre 041) :

Dépenses, article 2116 : 13 293,00 euros

Recettes, article 2031 : 13 293,00 euros

Où la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition modificative n°1 au budget primitif 2013.

V. Reprise des concessions

Dans le cadre de l'établissement de la liste des sépultures devant être reprises par la commune, Monsieur le Maire donne note des différents procès-verbaux de constatation d'abandon des dites sépultures effectuées les 13 mai 2009 et 30 janvier 2013.

Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,

Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs,

Par la présente délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire

- à reprendre les dites concessions jugées en état d'abandon (liste définitive consultable en mairie)
- à inscrire au patrimoine communal, les sépultures dont la liste suit :
 - Carré n°1 Tombe n°21
 - Carré n°1 Tombe n°62

Monsieur le Maire précise que les sépultures reprises au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

VI. Divers

*Travaux
Rue Neuve*

Monsieur le Maire présente le plan topographique établi pour l'aménagement de la rue Neuve et informe l'assemblée que la prochaine réunion de travaux est prévue le 24 mai.

Rue de Paris

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu ce jour au sein de la Communauté de Communes du Sud Artois concernant les divers travaux de voirie, notamment la réfection de la Rue de Paris.
Les travaux de réfection prévus dans l'enveloppe budgétaire votée par la C.C.S.A sont estimés à 56 000,00 euros HT (hors borduration).

Monsieur Alain CHAUSSOY précise que cette estimation de travaux ne comprend pas la mise hors gel de la Rue de Paris. Ces travaux de mise hors gel, avec prévision d'un parking devant la poste et la pharmacie, peuvent faire l'objet d'un projet global dans un délai de 4 ans.

14 juillet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association des Petits Mômes d'installer, à l'occasion du 14 juillet, divers jeux dans la cour de l'école, requête motivée par le fait qu'une partie de la place de l'église est en travaux.

Le Conseil Municipal accorde cette demande.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 50.